



FEVRIER 2023

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Chères Sermangeaises, chers Sermangeais,

Quel plaisir de tous se retrouver!

Après trois années de restriction, nous avons enfin pu renouer avec nos traditions.

Le repas des ainés, organisé par le Centre Communal des Actions Sociales (CCAS), s'est déroulé mi décembre. Nous avons accueilli 52 personnes pour le repas du dimanche midi et avons distribué 25 colis à domicile. L'accent est mis sur les produits locaux notamment les bougies de Papy-papette et le fromage de la ferme des Crès: made in Sermange!





En ce début d'année la Maison commune était pleine pour les premiers vœux de l'équipe municipale. Nous avons souhaité la bienvenue aux 12 nouveaux propriétaires et les 9 nouveaux nés de Sermange. La commune connaît actuellement une belle dynamique. Un moment convivial et riche en partage.

Nous en avons profité pour présenter également les grands projets communaux pour cette nouvelle année.

Le plan inondation se concrétise cette année après trois années d'études. Suite à l'appel d'offre lancé par la commune c'est l'entreprise MALPESA pour un coût prévisionnel de 95 734.69 € H.T. qui a été retenue.

Les travaux sont prévus au printemps lorsque les terres seront suffisamment sèches. Nous bouclons actuellement les bornages des zones concernées pour les acquisitions foncières avant de lancer les travaux. Deux énormes bacs à orage d'une capacité de 850 m3 chacun seront ainsi terrassés ; l'un sur le secteur Malange avec l'installation d'un réseau pluvial souterrain d'une longueur de 95m., et l'autre sur le secteur centre bourg, avec surélévation de sentiers pour renforcer un effet de barrière naturelle.

Deux zones trottoirs sont créées, l'une secteur Malange et l'autre Rte de Saligney dans le but de protéger les habitations du ruissellement provenant de la voirie. C'est plus de 2000 m3 d'eau qui seront bloqués et déviés pour protéger les habitations.

Le second point fort de cette année concerne la troisième phase de la sécurisation des voies communales et la vitesse excessive des véhicules qui traversent Sermange. Nous prévoyons la pose d'un plateau goudronné-surélevé Rte d' Orchamps sur toute la largeur de la route et ainsi obliger les furieux de la pédale d'accélération à passer à 50 km/h et dans les deux sens.

De gros investissements pour la commune mais qui n'affecteront pas le taux communal de vos impôts locaux.

En 2023, la fibre arrive sur Sermange. C'est sous la direction du Conseil Départemental du Jura que les travaux pour connecter les habitations à la fibre démarrent. Un Sous Répartiteur Optique sera positionné sur la commune, à côté de la Maison commune. Ce SRO enverra par la suite la fibre optique vers Serre les Moulières, Malange et Saligney.

Les travaux se feront en 3 phases bien distinctes: tout d'abord les câbles de fibre de verre vont arriver sur la commune provenant de Gendrey et Orchamps. La seconde phase va consister à placer dans la commune des « boîtes de branchement », et c'est à partir de ces boîtes que la fibre arrivera dans les habitations qui le souhaiteront. La commercialisation de la fibre n'interviendra qu'en fin d'année et nous vous tiendrons informés de son déploiement. D'ici là, soyez très vigilant sur des futurs démarchages pour vous vendre des forfaits de fibre optique!

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023

<u>Présents</u>: BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - COULON Patrick - CURIE Sophie -GIRARDOT Jean-Pierre - PARISOT Alexandra - ROBERT Stéphane (arrivée à 21h05) - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice.

Excusée: DE PAOLI Sabrina. M. Denis Buchwalter a été nommé secrétaire

<u>Travaux de lutte contre les inondations : résultat de l'appel d'offre – avis de la Commission</u> - choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres lancée le 12 octobre 2022 pour la réalisation des travaux de lutte contre les inondations.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 14 décembre 2022 pour l'analyse des 5 dossiers reçus, à savoir :

- Sarl MALPESA : note globale de 99 coût travaux : 95 734.69 € H.T.
- EHTP : note globale de 86.95 coût travaux : 114 998.93 € H.T. -
- DESERTOT (2 dossiers déposés doublon) : note globale de 89.58 coût travaux : 99 753.62 € H.T.
- FAMY TP : note globale de 80.16 coût travaux : 108 054.32 € H.T.

A été retenue, selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité, l'entreprise Sarl MALPESA pour un montant de travaux de 95 734.69 € H.T.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et de retenir l'entreprise Sarl MALPESA pour la réalisation des travaux de lutte contre les inondations.

<u>Fibre : convention d'occupation du domaine privé communal pour installation d'un sous-répartiteur optique</u>

Le Maire explique que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans le département, Altitude Fibre 39 assure, sur une durée de trente ans, le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en exécution de la convention de Délégation de Service Public conclue le 04 février 2021 avec le Département du Jura.

Altitude Fibre 39, afin de répondre à ses obligations de service public, doit procéder à l'implantation d'infrastructures composant le réseau de communications électroniques.

Le Maire explique qu'un sous-répartiteur doit être installé sur la commune et, qu'après discussion entre les principaux acteurs, il a été décidé d'implanter cette infrastructure contre le pignon de la Maison Commune sur la parcelle communale cadastrée AD n°149.

Logement communal Cure : fixation du loyer de l'appartement RDC gauche suite à travaux

Monsieur le Maire explique que les travaux de rénovation totale réalisés dans l'appartement situé au rez-de-chaussée gauche du bâtiment de l'ancienne Cure seront terminés fin mars.

Il explique que les 2 chambres existantes dans cet appartement sont très exiguës et propose de les réunir en une seule et même chambre. Cette modification serait effectuée par l'entreprise Bevilacqua qui réalise les travaux déjà actés.

Par ailleurs, il convient désormais de fixer le nouveau loyer qui sera applicable au futur bail.

Après discussions, il propose de fixer le loyer mensuel à 370 €. Il rappelle que les charges mensuelles (eau – chauffage et électricité des communs) s'élèvent à 60 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide, dans l'appartement situé en rez-de-chaussée gauche de l'ancienne Cure, la transformation des deux chambres existantes, trop exiguës, en une seule et même chambre.

Il fixe le loyer mensuel initial à 370 € auquel s'ajoutera une provision mensuelle pour charges de 60 € et autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat de bail correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat à intervenir.

INFOS COMMUNALES



Vente de composteur bois à <u>15 euros</u> en prix préférentiel du SICTOM. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie, nous organisons une commande groupée livrée.

L'entreprise Primeva, créée par Patrice Vuillemenot, assurera prochainement l'entretien de la commune.

Urbanisme : A ce jour, de nombreux Permis de Construire et Déclarations Préalables ne sont pas signalés achevés. Nous nous permettons un petit rappel.

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) doit être déposée à la Mairie contre un récépissé ou par Lettre Recommandée, pour un permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable.

accueille deux concerts chez l'habitant



Marion Cousineau chanson



Fred Bouchain Guitares

Dimanche 26 fév /17 h à Sermange

Chez Claire Chantefoin

Le dimanche à Sermange.

chez Claire Chantefoin: 1 chemin des volottes

Chacun apporte de la boisson et des amuse- bouches pour l'apéritif à l'issue des concerts

Pour ce concert

Infos/réservation par tèl: 06 24 46 69 68

contact@oreille-en-fete.fr

Toutes nos sincères condoléances à la famille Gommeret/Verne pour le décès de Françoise Courbez survenu le 9 février dernier.